

Séance du 05 mai 2025

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 05 mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, de la commune de PONT-MELVEZ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire.

Étaient présents : SCOLAN Marie-Thérèse, PIERRE Nathalie, DIRIDOLLOU René, CHEVANCE Mickaël, RAOULT Fabien, BOUILLENNEC Jean-Noël, HERMETET Samuel, BOUGENAUX Virginie, LE BAIL Erwan.

Absents : BOISSIN Olivier, BARS Camille, COROLLER Yoan, PIRIOU Clémence, BIZEC Audrey.

Secrétaire de séance : Fabien RAOULT a été élu secrétaire de séance.

2025-03-01 : VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :

Mme le Maire annonce que cette délibération annule et remplace la délibération n° 2025-02-02 « vote du compte administratif 2024 » de la séance du conseil municipal du 31 mars 2025.

Mme le Maire informe les membres présents des recommandations du contrôle de légalité de la Préfecture, invitant le conseil municipal à redélibérer afin d'apporter davantage de précisions dans la rédaction de la délibération validant le compte administratif 2024.

Mme le Maire invite les conseillers présents à élire un Président de séance.

A été élue Présidente de la séance, à l'unanimité, Mme Nathalie PIERRE, 1ère adjointe.

Avec l'accord de la Présidente, Mme le Maire présente à nouveau les résultats de fonctionnement et d'investissement, en recettes et en dépenses :

	Dépenses	Recettes	Report N-1	Résultat	Dépenses RAR	Recettes RAR
Fonctionnement	593 295.05	827 968.67	226 025.57	460 699.19	0	0
Investissement	504 929.77	111 336.14	193 718.23	-199 875.40	187 524.50	170 510.40
Sous total	1 098 224.82	939 304.81	419 743.80	260 823.79	187 524.50	170 510.40

Suite du tableau :

	Sous total des RAR	Résultat final du CA	Recettes de fonctionnement + charges rattachées	Déficit RF
Fonctionnement	0	460 699.19	827 968.67	
Investissement	-17 014.10	-216 889.50		
Sous total	-17 014.10	243 809.69	827 968.67	29.45 %

Mme le Maire a quitté l'assemblée avant que les membres du conseil ne délibèrent.

Mme PIERRE, Présidente, a proposé aux membres présents de se prononcer sur ce compte administratif 2024.

Après délibération, le conseil valide par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le compte administratif 2024 de la commune.

2025-03-02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 du LOTISSEMENT de KERANNA :

Mme le Maire signale que, lors de la précédente séance du conseil municipal en date du 31 mars 2025, le compte administratif du lotissement de Ker-Anna n'a pas été présenté, ni soumis au vote de l'assemblée, en raison de la clôture de ce dernier et de l'absence totale d'écriture comptable sur la période couvrant du 1^{er} janvier 2024 à sa date effective de clôture, le 08 avril 2024 (Délibération n° 2024-02-05)

Le service du contrôle de légalité de la Préfecture a fait remarquer, malgré tout, la nécessité d'adopter le compte administratif de ce lotissement quand bien même ce budget ne présentait aucun mouvement.

Afin de régulariser la situation, Mme le Maire invite les Conseillers présents à élire un Président de séance.

A été élue Présidente de la séance, à l'unanimité, Mme Nathalie PIERRE, 1^{ère} adjointe.

Mme le Maire a quitté l'assemblée avant que les membres du conseil ne délibèrent.

Mme PIERRE, Présidente, a proposé aux membres présents de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, valide le compte administratif du lotissement de Ker-Anna sur la période définie.

2025-03-03 : DECISION MODIFICATIVE :

Lors de l'élaboration du budget primitif 2025, des crédits insuffisants ont été budgétisés au compte 204182 « subventions aux organismes publics divers », ne permettant pas de mandater les dernières factures du SDE 22, pour les travaux d'effacement des réseaux dans le bourg.

Mme le Maire annonce qu'il convient d'abonder ce compte par la validation d'une décision modificative, qui peut être la suivante :

Diminution de Crédits	Montant	Augmentation de Crédits	Montant
2138 « Autres constructions »	66 000	204182 « Subventions d'équipement versées »	66 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ce transfert de crédit.

2025-03-04 : DEVIS DIVERS :

Mme le Maire donne lecture des devis parvenus en mairie :

-Bar-Multiservices :

- 1) SBCP : une cellule mixte CBC (cycle de refroidissement ou de congélation) en acier inox pour 3 021.00 € HT, un lave-verres en acier inox à 1 265.00 € HT, installation pour 280.00 € HT. Devis total HT de 4 566.00 €, soit 5 479.20 € TTC.
- 2) ARMOR-PROPRETE : nettoyage du bar-multiservices dans sa totalité. Le nettoyage du logement s'élève à 1 480.50 € HT. Cela comprend l'entrée, les 2 escaliers, coin buanderie, 2 salles de bain, coin cuisine, séjour, 2 WC, 3 chambres. La prestation nettoyage du commerce se chiffre à 4 242.00 € HT (partie bar, salle de restauration, mezzanine, réserves, cuisine, sanitaires)

-Maison communale à Christ : Mme le Maire annonce que les membres de la société de chasse de la commune proposent d'effectuer des travaux dans ce bâtiment, afin de bénéficier d'une mise à disposition de ce local. Les matériaux seraient à la charge de la commune. Aussi, avant le vote des devis, Mme le Maire demande l'avis des élus concernant la fonction future de ce bâtiment.

Les élus valident la mise à disposition de cette maison à la société de chasse et acceptent que les travaux soient réalisés par les bénévoles de ladite association. Une convention de mise à disposition sera rédigée ultérieurement.

- 1) VITEL : porte d'entrée 1 vantail (panneau plein) 1 508.68 € HT, un châssis fixe pour la cuisine 422.73 € HT, porte d'entrée vitrée 1 vantail 1 608.04 € HT, un châssis fixe pour le hall 619.29 € HT, porte-fenêtre 2 vantaux pour la salle à manger 1 517.13 € HT, porte de service pour la salle de découpe (panneau plein) 1 106.20 € HT, 4 Thermoblocs de 4 tarifs différents (262.71 € HT, 376.30 € HT, 407.57 € HT, 404.28 € HT). Le montant total s'élève à 7 833.33 € HT soit 9 400.00 € TTC.
- 2) URVOY : dalle béton de 11 m3 livrée sur site, pour une estimation de 1 761.98 € HT, soit 2 114.38 € TTC.

- 3) CALIPRO : matériaux divers de chantier (charpente, solive, pointes, laine de verre, mortier, rail, joint, fermacel, ciment, sable, liteau, enduit, bac acier, bande de rive, faitière, faitage...) pour un montant de 9 129.39 € HT soit 10 955.27 € TTC.

Logement communal n° « 17, lotissement communal » :

- 1) FERCOQ : Devis n°4450 - fourniture et pose d'une porte d'entrée en PVC blanc avec serrure automatique, cylindre 3 clés, modèle « Street » 1 498.40 € HT, soit 1 580.81 € TTC. Pour le modèle « City », 1 546.00 € HT (1 631.03 € TTC). Pour le modèle « Style », 1 659.00 € HT (1 750.25 € TTC).
- 2) FERCOQ : Devis n° 4410 - fourniture et pose d'un portail en PVC blanc, modèle Aulne, lisses hautes et basses, barreaudage vertical en 2 vantaux égaux, 1 658.00 € HT, soit 1 823.80 € TTC.

Poste informatique de la Mairie :

- 1) BIOS : Fourniture et installation d'un poste informatique. 2 modèles proposés. UC ACER Veriton X6 VX6710GT, processeur Intel Core i7. Microsoft Windows 11 Pro, 805.50 € HT. Eco participation 2.52 € HT, 2 heures de main d'œuvre à 60.00 € HT l'heure, pour la sauvegarde et le transfert des données depuis l'ancien poste vers le nouveau, déplacement kilométrique pour 60.00 € HT. Le montant total s'élève à 1 121.02 € HT soit 1 345.22 € TTC. Le second modèle proposé est un UC Acer Veriton X2 VX2720G, processeur Intel Core i5, Microsoft Windows 11 Pro, 665.50 € HT + 315.52 € HT de prestations citées ci-dessus, soit un montant HT de 981.02 €, 1 177.22 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les devis suivants :

- Le lave-verres de SBCP, pour un montant de 1 265.00 € HT, plus l'installation à 280.00 € HT.
- Le nettoyage de la partie commerce du Bar-Multiservices proposé par la société ARMOR PROPRETE, pour 4 242.00 € HT. La partie « logement » située à l'étage sera effectuée par les services techniques de la commune.
- La dalle béton de l'entreprise URVOY, pour une estimation de 1 761.98 € HT qui sera probablement réévaluée en fonction du nombre de m3 et de la qualité du béton.
- Les matériaux divers de chantier de CALIPRO, pour un montant total de 9 129.39 € HT,
- La porte d'entrée de modèle « Street » pour le logement communal proposée par FERCOQ, montant de 1 498.40 € HT,
- Le poste informatique de BIOS, modèle UC Acer Veriton X6 VX6710GT avec l'ensemble des prestations de mise en place, pour un montant de 1 121.02 € HT.

Le Conseil a décidé de reporter sa décision concernant le devis du portail du logement locatif (17 lotissement communal).

Les membres du conseil demandent un autre devis pour les ouvertures et donnent l'autorisation à la Commission « bâtiments communaux » d'étudier et de valider le devis le mieux-disant.

Mme le Maire est autorisée à signer l'ensemble des devis retenus.

2025-03-05 : DEMANDES de SUBVENTIONS :

Les Membres du Conseil Municipal valident les subventions suivantes pour les associations communales :

Ass. des Parents d'Elèves du RPI :	2 200 €
AOTH (en sommeil) :	0 €
Ass. Bouliste de Pont-Melvez :	160 €
Ass. Chasseurs de Pont-Melvez :	360 €
Club des Jonquilles de Pont-Melvez :	360 €
Comité des fêtes de Coat-Guégan :	500 €
Comité des fêtes du Bourg :	500 €
AFN :	500 €
Entente Sportive du Guer :	1 100 € (Mr CHEVANCE n'a pas pris part à ce vote)
Entente Sportive du GUER (pour l'Ecole de Foot) :	360 €
Section Gymnastique Pont-Melvez :	360 €
Diabolik Tuning Club:	0 €
Indian's River Dance :	360 €
Let's Gollot :	360 €
Chemin des sources :	0 €

Le vote des subventions totalise 7 120 €.

2025-03-06 : DEMANDES de SUBVENTIONS et FONDS de CONCOURS :

Mme le Maire donne lecture de trois courriers de demandes d'aides financières :

- Association APEK de Carnoët : sollicitation d'une subvention pour une personne de la commune scolarisée à l'IME de Carhaix, participant à des activités extrascolaires (sorties au zoo, cinéma, piscine...).
- Service « Insertion et économie sociale et solidaire » du Conseil Départemental : demande d'un fonds d'aide aux jeunes dont l'objectif est de faciliter la démarche d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans ayant des ressources faibles, et ainsi de les responsabiliser et les aider à acquérir une autonomie sociale et professionnelle.

- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 22) : le SDIS 22 met en œuvre un fonds de concours pour enrayer le vieillissement de son parc roulant, calculé à partir de la population DGF 2024 des communes auquel est appliqué le tarif de 1.50 € par habitant. Sur cette base, la participation de la commune de Pont-Melvez s'élève à 1 062.00 € (1.50 € X 708). Pour entériner cette participation, une convention de partenariat est à signer entre le SDIS 22 et la commune.

Après délibération, le conseil valide, à l'unanimité, les attributions suivantes : 40 € pour l'association APEK, 240 € pour le fonds d'aide aux jeunes, et 1 062 € pour le SDIS 22. Mme le Maire est autorisée à signer la convention de partenariat avec le SDIS 22.

DIVERS :